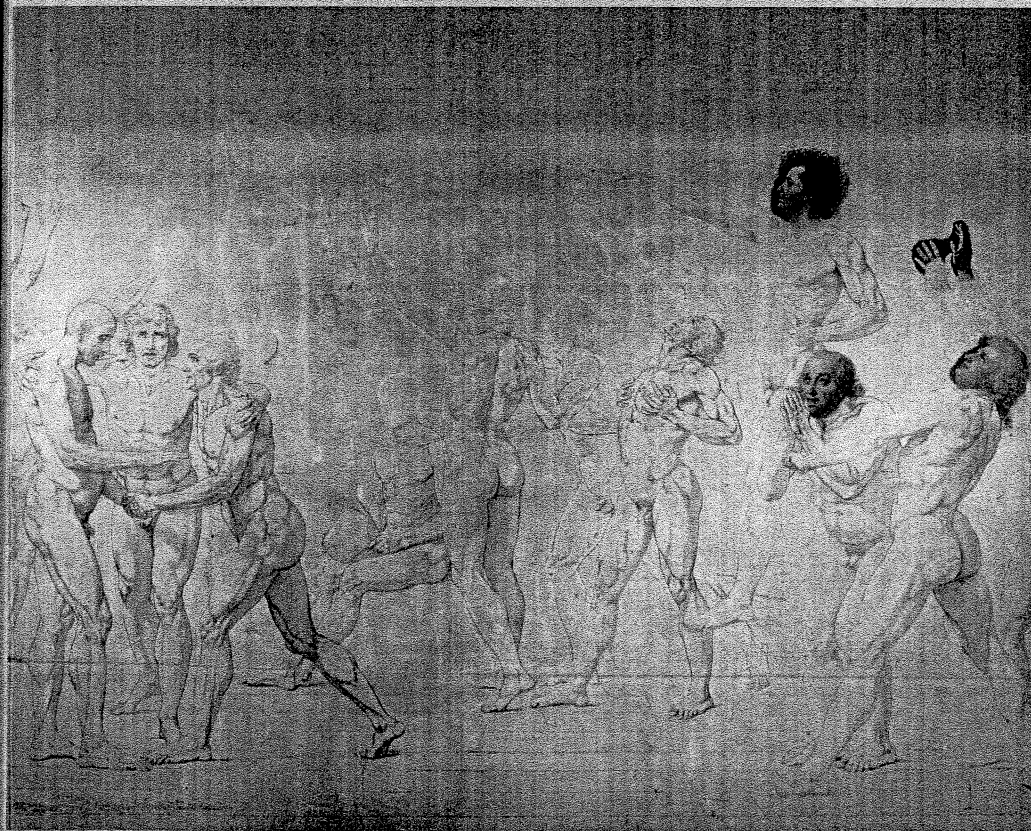


DIX-HUITIÈME SIÈCLE n° 41 2009



La Découverte

Individus et communautés

en faveur de l'émancipation féminine. Période de recul au contraire, qui sut se forger de nouveaux arguments pour maintenir les femmes à ce qu'il estimait leur juste place, subordonnée. Même les plus grands, eux surtout peut-être. Montesquieu par exemple, qui se fait vertement réprimander pour, il est vrai, d'étonnants propos; quant à Voltaire, ce n'est guère mieux; mais le mieux ou le plus mal placé de ce triste palmarès est sans nul doute le malheureux Jean-Jacques qui a accumulé les déclarations les plus ébouriffantes sur le sexe dit faible. En un mot depuis le temps de Christine de Pizan ou de Marie de Gournay, la régression paraît nette, même si la toute fin du 18^e s. laisse percer quelque espoir. Dans le long chemin parcouru par E. Viennot, qui propose ici le second tome d'une enquête qui couvre plus de mille ans [voir sous le même titre général, *L'invention de la loi salique (V-XVI^e siècle)* paru en 2006 chez le même éditeur], l'impression prévaut d'une lutte toujours reprise avec les mêmes éternels arguments pour ou contre, d'un épuisant combat contre l'incessante reprise de consternantes bêtises. Avec d'ailleurs un parallélisme curieux entre péripéties politiques et avancées ou reculs de la cause féminine dans l'opinion publique, les régnances de Catherine et Marie de Médicis, puis d'Anne d'Autriche s'avérant nettement plus positives que les gouvernements masculins forts, de Richelieu à Louis XV. Il ne faut pas se le dissimuler : c'est ici un livre de combat, mené avec une verve vengeresse que signale par exemple le fréquent recours au point d'exclamation. L'auteure ne craint pas de distribuer de bons et plus encore de mauvais points. Mais la démonstration est menée à partir d'une documentation impeccable, ce qui rend le plaidoyer tout à fait convaincant. Les sources les plus diverses ont été dépouillées pour aboutir à un immense et accablant sottisier qui ne fait guère honneur à un vaniteux « sexe fort », si volontiers muré dans ses certitudes têtues.

Henri DURANTON

Dominique WEBER, *Hobbes et le désir des fous. Rationalité, prévision et politique*, Paris, PUPS, 2007, 549 p.

D. Weber s'appuie sur l'interprétation de la philosophie de Hobbes proposée par Eric Voegelin (*The New Science of Politics : An Introduction*, 1952), selon laquelle les Temps modernes ne seraient qu'une reprise de la Gnose et la philosophie politique hobbesienne une alternative « égophanique » à la « révolution gnostique » des puritains anglais du 17^e s. Mais il module l'idée d'une conception immanente de l'homme supprimant l'*amor Dei* augustinien au profit de l'*amor sui* : « Plus qu'une anthropologie de l'amour propre, estime-t-il, Hobbes développe une anthropologie du désir, centrée sur la question du temps et du futur » (p. 19). Sa réflexion, dès lors, porte sur la façon dont Hobbes conçoit l'homme et ses puissances. Le problème de l'action humaine touche à l'articulation entre les objectifs à long terme et les objectifs immédiats des intérêts individuels, ce qui débouche chez Hobbes sur le calcul de la puissance (chap. I). Cela suppose un examen des raisons ou plutôt des déraison qui font défailir un tel calcul, d'où l'élaboration par Hobbes d'une théorie de la folie et des pathologies de la temporalité (chap. II). Afin de contrer les dangers de la folie, Hobbes serait ainsi conduit à examiner la question de la « docilité » (entendue au double sens de la capacité à apprendre et de la capacité à obéir à la loi), d'où sa conception particulière de l'apprentissage politique (chap. III). Cette étude, qui met la philosophie de l'anthropologie hobbesienne, permet à D. Weber de relire la fameuse thèse de « théologie politique » de Carl Schmitt (*Théologie politique*, 1922), faisant du pouvoir d'État pensé par Hobbes un ordre de la « calculabilité » et de la « prévisibilité ». Le respect hobbesien devant l'État repose sur la prise en compte de la fragilité du partage des fictions mentales concernant la vie sociale et politique. Il se situe ainsi aux antipodes du respect kantien ou hégelien de l'État, lié à la façon dont il protège la liberté suprasensible ou le devenir de l'esprit absolu.

Sylviane ALBERTAN-COPPOLA

Stephen WERNER, *The French Comic Imagination from Rabelais to Céline*, Birmingham, Summa Publications, 2006, 136 p.

L'auteur se propose de saisir une constante de « l'esprit français », le « comique », sans le définir précisément et en le saisissant dans un corpus assez hétérogène (Rabelais, La Bruyère, Voltaire et Diderot, Flaubert, Proust, Céline) et sur lequel existe, par ailleurs, une masse de discours critique digne de la bibliothèque d'Alexandrie. La « fiction comique » a cependant ceci de commode que relevant essentiellement de l'hybridation (une référence – et une seule – à Bakhtine) tout peut s'y mêler, ironie, parodie, satire, sans que les termes aient à se définir. Comme de juste, le chapitre sur Voltaire et Diderot constitue le quart de l'ouvrage, l'auteur étant dix-huitième et s'étant déjà intéressé de près à l'écriture comique de Diderot, en particulier dans *Le Rêve de d'Alembert*. On peut avoir le sentiment que les autres études servent de prétexte à un retour sur ces objets, sur lesquels on peut discuter longuement. Par exemple, le jeu entre persiflage et pathétique dans *La Religieuse* suffit-il à en faire un « antiroman », comme le serait aussi *Les Bijoux indiscrets* (p. 52)? Concernant Voltaire, est-il nécessaire de consacrer la moitié de la rubrique à de très longues citations des textes (*Candide* pour l'essentiel) pour souligner surtout la parenté de l'écriture voltairienne avec la « satire ménippée » au sens de Northrop Frye, ce qui conduit l'auteur à invoquer Lucien et Swift, alors que le corpus a été justifié comme relevant d'un rire spécifique français? Ce qui le serait, chez Voltaire, tiendrait à un « comique atroce » (p. 47), mais la catégorie n'est guère convaincante. Ce petit livre semble plutôt relever d'une matière susceptible de nourrir (d'avoir nourri?) une série de cours d'introduction à quelques dimensions du comique dans la littérature française. Alors qu'on vient de nous expliquer que la nullité de la recherche française se mesure en particulier au fait que les publications anglo-saxonnes sont nettement plus nombreuses, il vaut peut-être la peine de manifester, ici, au moins une certaine perplexité.

Florence LOTTERIE

REVUES ET FASCICULES

Annales Benjamin Constant, « Le Groupe de Coppet et l'histoire », n° 31-32, Actes du VIII^e Colloque de Coppet sous la direction de Marianne BERLINGER et Anne HOFMANN, Lausanne, Institut Benjamin Constant et Genève, Éd. Slatkine, 2007, 459 p.

En 1982, la revue *Dix-huitième siècle* s'était penchée sur le « Tournant des Lumières : 1780-1820 ». Cette transition du 18^e au 19^e siècle, qualifiée de « période sans nom », méritait au dire des présentateurs du volume que « cet immense sujet » retienne davantage l'attention des chercheurs afin de montrer qu'il ne s'agit pas d'un « vague lieu de passage ». Le huitième colloque du Groupe de Coppet, axé sur le thème de l'histoire et se déroulant dans un lieu plein d'histoire (le château de Coppet) répond abondamment à cet appel. Le contenu de ce volume double des *ABC* met en relief toute la richesse en histoire et en historiens de cet entre-deux, sans parler de l'avènement de l'histoire au monde de l'enseignement ni de l'important interface qui s'opère entre histoire et littérature. Le thème choisi – en fait une problématique à dimensions philosophiques – permet de cerner des modes de pensée qui s'affrontent, voire qui se contredisent. À un moment où l'historicisme est sur sa lancée, la belle part des textes (il y en a 25 en tout) gravite autour de la notion de perfectibilité. Quelles sont, chez les auteurs étudiés (principalement mais non uniquement Staël, Constant et Sismondi), les lois qui gouvernent l'histoire? Celle-ci a-t-elle une dimension morale et si oui, laquelle? Mais aussi : l'histoire constitue-elle ou non une science? D'où l'inclusion d'auteurs exogènes au Groupe, en particulier certains Idéologues (Volney, Daunou, Cabanis) pour qui l'histoire est de nature scientifique. Citons dans ces Actes une